

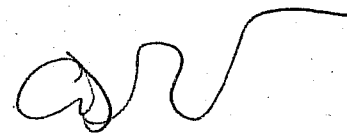
Interpellation / Avenir de la politique familiale

Après une remise en question importante, la Commission permanente de politique familiale a obtenu le soutien du Grand Conseil pour poursuivre son travail durant la prochaine législature.

Dans la perspective d'une clarification des mandats attribués à cette commission, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux différentes questions qui suivent et qui concernent la place que l'on souhaite accorder à la cellule familiale dans la structure de la société :

- Le Conseil d'Etat considère-t-il la cellule familiale comme l'élément de base de la structure de notre société ?
- Quelles sont les responsabilités confiées à la famille ; autrement exprimé, les prétentions ou les attentes que le Conseil d'Etat pourrait adresser à la cellule familiale ?
- Dans une politique de soutien à la famille souvent affirmée, quels sont les domaines et les axes prioritaires dans lesquels le Conseil d'Etat souhaite s'engager ?

03.07
Lausanne, le 19.06.2012



C-E Dufour

SANS DEVELOPPEMENT